

et le reste de la province ne se soumit que le 8 Septembre 1760. Le Roi de France, par le traité de 1763, céda au Roi d'Angleterre tous ses droits en l'Amérique du Nord.

Pendant que le Canada fut sous le régime Français, et qu'il eut une forme de gouvernement, il était sous les lois civiles et criminelles de France, et les intérêts généraux de la Province se réglaient dans un conseil supérieur établi à Québec par les Rois de France.

*Position Politique du Canada sous le gouvernement Britannique.*

APRES la cession du Canada à l'Angleterre, les Anglais établirent d'abord un gouvernement militaire, mais ils le remplacèrent bientôt par un autre plus libéral, consigné dans deux actes du parlement britannique, dont le 1er fut passé en 1774 et l'autre en 1791. Dans le 1er, l'Angleterre assure aux Canadiens l'exercice de la religion, maintient les lois civiles en vigueur sous le gouvernement Français, et leur fait don de son code criminel, le plus équitable qu'elle pût nous faire. Dans le 2nd, le Canada est divisé en *Haut* et *Bas-Canada*. L'une et l'autre province a un conseil législatif et une chambre d'assemblée, qui